



AVIS PUBLIC

AVIS D'ADOPTION DU RÈGLEMENT 20-506

Aux contribuables de la Ville de Chapais

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Madame Mélanie Gagné, greffière suppléante de la Ville de Chapais;

QUE le Conseil de la Ville de Chapais, au cours de sa séance ordinaire tenue le 18 février 2020, a adopté le règlement numéro 20-506 portant le titre de :

Règlement 20-506 concernant une modification au règlement de zonage 16-466 afin d'autoriser l'usage d'un salon d'esthétique, situé au 1, rue Rond-Point.

Ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Une copie de ce règlement a été déposée au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, aux heures normales de bureau.

DONNÉ à Chapais le 20^{ième} jour du mois de février 2020.

Mélanie Gagné
Greffière suppléante de la Ville de Chapais